



# LYSTER

## AVIS PUBLIC

### AVIS DE PROMULGATION

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée ;

QUE le conseil municipal a adopté le **5 juillet 2021**, le règlement suivant :

**RÈGLEMENT 342.2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 342 SUR LE ZONAGE  
AFIN DE PERMETTRE LA GARDE DE POULES ET LA CONSTRUCTION DE  
POULAILLERS URBAINS**

QUE le *Règlement numéro 342.2* a fait l'objet d'un certificat de conformité de la part de la MRC de L'Érable le 25 août 2021.

QU'en conformité avec le *Règlement 365 sur l'affichage des avis publics*, le présent avis sera affiché à l'extérieur du bureau municipal situé au 2375 rue Bécancour ainsi que sur le site internet de la municipalité au [www.lyster.ca](http://www.lyster.ca), dans la section Avis publics ;

QUE les personnes intéressées peuvent prendre connaissance du *Règlement numéro 342.2* au bureau municipal, aux heures normales de bureau et peuvent demander une copie en faisant la demande par courriel à [info@lyster.ca](mailto:info@lyster.ca) ou par téléphone au 819-389-5787 p. 1 ;

QUE ce règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ à LYSTER ce 27 septembre 2021.

---

Suzy Côte  
Directrice générale et secrétaire-trésorière